

De : johnny flament <johnnyflament@yahoo.fr>

Envoyé : mercredi 21 août 2013 07:07

À : Pol Huart <p.huart@genimin.com>

Objet : Tr : JEKA sprl

Bonjour Pol,

Voilà après réflexion j'ai balancé la lettre de Jeka à Denovo légèrement modifiée (moins agressive) a mes yeux
Attendons voir?

Ntumba et Me Paulin ne sont pas informé de cela

De deux, je leurs'ai demandé à nouveau de s'enquérir du prétendu arrêté, sans suite toujours?

As tu des news? si nous n'avons pas suite pour la semaine prochaine nous penserons à aviser ?

Je crois qu'il est bon d'informer Mr Denis (J.B) à ce que DENOVO est avisé de la situation !!!

Amitiés

johnny

----- Mail transféré -----

De : johnny flament <johnnyflament@yahoo.fr>

À : pdb pieter <pdb@gbs.cd>; "info@denovocongo.cd" <info@denovocongo.cd>; simon TumaWaku <simontuma@yahoo.fr>; Simon Tuma <simontuma@hotmail.com>

Envoyé le : Lundi 19 août 2013 12h14

Objet : JEKA sprl

En attaché courriel a l'attention de monsieur Peter Deboutte



Avenue Lubumbashi 290 Buta – Bas-Uélé – Province Orientale
R.D.C: R.C. 486 ID Nat. F 54.244 U
be +32(0)65 269 583 GSM: 00(32) (0)477 90 88 32
mail : johnny.flament@jeka-spri.com URL www.jeka-spri.com

Mons, le 19 août 2013,

De **Johnny Flament**, associé gérant JEKA , associé Rubi River

CC **Mr Simon Tumawaku**

A **Mr Peter Deboutte**, Directeur Général de Donovo Congo

Conc : 37 PR à valoriser (dossier JEKA - Rubi River)

Ref JEKA-008-13

Cher Monsieur Peter Deboutte,

Permettez-nous, Monsieur Peter Deboutte, de vous proposer une collaboration dans le cadre de la valorisation de 37PR qui doivent être restitués à JEKA spri conformément au jugement RC9842 du tribunal de Kisangani coulé en force de chose jugée pour ne pas avoir été appelé.

Nous nous connaissons déjà. En novembre 2006, vous m'aviez présenté à Mr Dan Gertler. Pour faciliter la compréhension, le dossier est publié sur www.jeka-spri.com ; à partir de cette page, son accès exige un login ***jekamining*** et le password ***titresminiers***.

Vous remarquerez avec intérêt que les PR accordés à la société Iron Mountain Entreprise (IME) le 27 octobre 2006 couvrent ceux de JEKA attribués le 17 février 2006. Nous regrettons cela, Ces PR octroyés à IME sont donc juridiquement nuls par nature. Nous ne connaissons pas leur statut actuel. S'ils sont toujours attribués, nous pouvons penser que son propriétaire aurait tout intérêt à négocier l'achat de nos 3PR qui sont juridiquement solides et dont le compteur devrait être remis à zéro.

Vous constaterez également que 5 autres PR ont été accordés récemment à la Cimenterie de Katanga que nous ne connaissons pas. Ce litige devra aussi être solutionné au mieux des intérêts de tous.

Vu que l'objet social de votre société « Denovo » est la gestion de permis miniers, notre démarche devrait aboutir à des arrangements profitables à toutes les parties.

En vous remerciant d'avance pour l'attention apportée à cette missive, et dans l'espoir de maintenir d'excellentes relations avec Mr Dan Getler, qui nous nous doutons bien ignorer cette malheureuse situation, nous espérons pouvoir y remédier en toute équité, de là, nous percevons le malaise du Cami et ministère des mines embarrassé d'avoir fauté lourdement, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Peter Deboutte, l'expression de nos sentiments les meilleurs et à pouvoir vous lire en retour.

Johnny Flament
Associé Gérant
JEKA SPRL